

AVIS PUBLIC LIEU TEMPORAIRE DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ:

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, ce qui suit :

Des travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Saint-Joachim, situé au 172, rue de l'Église, débuteront prochainement; ces travaux nécessitent une relocalisation temporaire des activités administratives et des séances du conseil municipal;

Par conséquent, le lieu temporaire retenu pour la tenue des séances du conseil municipal est le Centre des loisirs, situé au 170, rue de l'Église à Saint-Joachim, bâtiment contigu à l'hôtel de ville;

La fin des travaux de rénovation est prévue pour le mois d'avril 2025, permettant le retour des activités au 172, rue de l'Église à cette date;

Les séances du conseil municipal de Saint-Joachim se tiennent temporairement, et ce, depuis le 4 novembre 2024, au Centre des loisirs, situé au 170, rue de l'Église, pour toute la durée des travaux de rénovation de l'hôtel de ville:

Cette mesure temporaire prendra fin avec le retour des activités au 172, rue de l'Église, prévu en avril 2025, à moins d'un avis contraire ou d'un prolongement des travaux;

Donné à Saint-Joachim, ce 28e jour du mois de novembre 2024.

Hugues Jacob

Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 28 novembre 2024 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 28e jour du mois de novembre 2024.

Hugues Jacob

Directeur général et greffier-trésorier